

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 28 MARS à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjointes - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mr Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mr Jesus SIMON - Mme France POUDEX - Mrs. Eric DARRIERE - Julien DUBOIS - Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES :

M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - Mme Géraldine MADOUNARI - M. Bruno CASSEN - M. Pascal DAGES - Mme Sarah DOURTHE - Mme Marie-Constance BERTHELON

POUVOIRS :

M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR
 Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
 Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Anne SERRE
 M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. André DROUIN
 M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Grégory RENDE
 Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Julien DUBOIS
 Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIÈRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : SAISON FESTIVE ET TAUROMACHIQUE 2019 : PRIMES ET PRIX

Dans le cadre de la saison festive et tauromachique 2019, il est proposé de fixer le montant des primes et prix qui seront attribués aux participants des différentes manifestations.

Ces montants se répartissent comme suit :

1/ Un prix par tirage au sort aux participants de la journée des enfants :
 - VTT d'une valeur maximale de 300 €.

2/ Pour les jeux organisés lors de la journée des enfants : achat de petits lots pour une valeur totale de 500 €.

3/ Le montant des récompenses allouées aux lauréats du radio-crochet des enfants : 460 € de prix répartis comme suit :

Prix pour les élèves des écoles primaires :

1er	70 €
2ème	60 €
3ème	40 €
4ème	30 €
5ème	20 €

6ème	15 €
7ème	15 €
8ème	10 €
9ème	10 €
10ème	10 €
11ème	10 €

Prix pour les élèves des collèges :

1er	70 €
2ème	50 €
3ème	30 €
4ème	20 €

4/ Les primes accordées aux participants du CONCOURS LANDAIS :

-ECARTEURS Concours Final

1er	3 050 €
2ème	1 525 €
3ème	800 €
4ème et 5ème	650 €

-ECARTEURS Eliminatoires

Du 1er au 5ème 180 €

-SAUTEURS

1er	500 €
2ème	350 €
du 3ème au 5ème	250 €

-CORDIERS

Du 1er au 4ème 180 €

-ENTRAINEURS

Du 1er au 8ème 150 €

-VACHERS

Du 1er au 8ème 40 €

-CORPS ARBITRAL

Du 1er au 10ème 50 €

En cas d'absence d'un des acteurs et afin de ne pas nuire à l'intégrité du spectacle, il est proposé que le montant de cette prime soit attribué à son remplaçant ou réparti équitablement entre les autres acteurs de la même catégorie.

Prix du panache (Ecarteur)	300 €
Prix Ramuntcho	200 €
1er prix Ganadéro	500 €
2ème prix Ganadéro	300 €

5/ Une prime cocarde de 300 € accordée aux participants du spectacle landais « Cornes et traditions ».

6/ Une prime de 600 € accordée aux acteurs du spectacle « Générations champions » du 14 août à 16h30, répartie comme suit :

- 300 € pour le 1er prix attribué aux cuadrillas,
- 300 € pour le 2ème prix attribué aux cuadrillas.

7/ Pour les jeux d'arènes, 1 600 € de primes répartis sur quatre journées.

8/ Le montant des primes décernées aux participants de la Finale des cocardes pour un total de 2 400 € :

Poules qualificatives

- 4 cocardes à 100 € chacune
- 8 prises de gland à 50 € chacune

Demi-finale

- 2 cocardes à 150 € chacune
- 4 prises de gland à 75 € chacune

Finale

- 1 cocarde à 600 €
- 2 prises de gland à 200 € chacune

9/ Les primes accordées aux participants des novilladas non piquées de la Feria :

- 1er prix: 500 € ;
- 2ème prix: 250 €

Pour chaque concours ou jeu, un règlement sera établi et déposé chez un huissier.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif des Fêtes, exercice 2019 :

pour les spectacles populaires : article FPOP,

pour les spectacles landais : article CLAN,

pour les spectacles taurins : article CORR.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BRUNO JANOT, CONSEILLER MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

FIXE les primes et prix tels que proposés ci-dessus, dans le cadre de la saison festive et tauromachique 2019,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)

040-214000887-20190328-17-DE

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 01 Avril 2019

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».